



CJC

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 À 19 H**

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Maire de la commune

La convocation a été adressée le lundi 6 novembre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2023

DCM-45/2023 Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des Centres De Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher

DCM-46/2023 SDE 18 : extension de l'éclairage public terrain de loisir et cheminement (Marais)

DCM-47/2023 APAVE : contrat de prestation ponctuelle RVRAT relatif aux travaux d'installation de la chaudière gaz à la salle des fêtes

DCM-48/2023 APAVE : actualisation contrat de prestation périodique de vérification des installations électriques et des installations de gaz combustibles dans divers site de la commune

DCM-49/2023 APAVE : contrat de prestation périodique de vérification des installations de sécurité incendie dans divers site de la commune

DCM-50/2023 Décision Modificative N°1

Emprunt complexe scolaire

Commission de contrôle des listes électorales : nomination d'un conseiller municipal

Chambre d'agriculture du Cher : zones d'accélération des énergies renouvelables

Questions diverses :

- ✓ Vente de sapins de Noël 2023 par l'école de Sancergues
- ✓ Devis Les Jardins du Nivernais : plantations au Marais
- ✓ Inauguration complexe scolaire

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER

Absents ayant donné pouvoir : Samuel LECAS à Jean-Luc CHARACHE, Caroline GANIER à Bruno CHAPELIER, Jean-Pierre PERNEL à Jean-Marie MUSOLESI

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Nombre de conseillers en exercice : 13

Quorum : 9/8

Secrétaire : M. Thierry CARLIER

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 14/11/2023.

Délibérations reçues en Préfecture le 14/11/2023.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 est adopté.

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

DCM-45/2023 Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des Centres De Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher

M. le maire expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur sollicitation des collectivités, les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher ont lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 et au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher ont souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six ans. Cette convention prendra effet le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion sera à établir entre la collectivité et le centre départemental de gestion du ressort géographique de la structure souhaitant adhérer.

L'autorité territoriale propose d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2024 une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1^{er} janvier 2024,
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité de Sancergues et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher et d'autoriser le Maire à signer cette convention,



- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 3,50€ brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 7,00€ brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025 (contrainte légale),
- de dire que cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation,
- de préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- de s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération du 5 septembre 2022,
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec TERRITORIA MUTUELLE et/ou ALTERNATIVE COURTAGE.

DCM-46/2023 SDE 18 : extension de l'éclairage public terrain de loisir et cheminement (Marais)

M. le maire présente à l'assemblée les plans de financement prévisionnels correspondant aux deux variantes de travaux d'aménagement de l'éclairage public au Marais, proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, de ne pas engager ses travaux. Ces travaux pourront être étudiés de nouveau au moment du budget 2024 d'une part, et après analyse de l'étude technique par les élus d'autre part.

DCM-47/2023 APAVE : contrat de prestation ponctuelle RVRAT relatif aux travaux d'installation de la chaudière gaz à la salle des fêtes

M. le maire présente à l'assemblée le contrat de prestation ponctuelle de vérifications techniques en Sécurité Incendie Travaux d'aménagement relatif aux travaux d'installation de la chaudière gaz à la salle des fêtes, proposé par l'APAVE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, d'engager cette prestation qui s'élève à 1 176€ TTC et autorise M. le maire ou son représentant à signer ce contrat.

DCM-48/2023 APAVE : actualisation contrat de prestation périodique de vérification des installations électriques et des installations de gaz combustibles dans divers site de la commune

M. le maire présente à l'assemblée l'actualisation du contrat de prestation périodique de vérification des installations électriques et des installations de gaz combustibles dans divers site de la commune, proposé par l'APAVE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité des présents, M. le maire ou son représentant à signer ce contrat actualisé (sites et tarifs).

DCM-49/2023 APAVE : contrat de prestation périodique de vérification des installations de sécurité incendie dans divers site de la commune

M. le maire présente à l'assemblée le contrat de prestation périodique de vérification des installations de sécurité incendie dans divers site de la commune, proposé par l'APAVE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, d'engager cette prestation périodique qui s'élève à 650,52€ TTC annuel et autorise M. le maire ou son représentant à signer ce contrat.

DCM-50/2023 Décision Modificative N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune,

M. le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2023 :

- Dépenses d'investissement
 - Article 238 : + 620 000€
 - Article 231 (041) : + 460 000€
- Recettes d'investissement
 - Article 1641 : + 620 000€
 - Article 238 (041) : + 460 000€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité des présents, cette décision modificative.

Emprunt complexe scolaire

Les travaux du complexe scolaire se terminent et l'emprunt à long terme va venir relayer le financement court terme mis en place depuis le début des opérations. Bruno Chapelier, maire adjoint, rappelle que le montant de l'emprunt à long terme s'élève à 550 000€ et est remboursable sur 25 ans. Les conditions de départ restent inchangées. Jean-Luc Charache et Bruno Chapelier contacteront la banque pour étudier le financement de la trésorerie dans l'attente du versement des diverses subventions et du FCTVA sachant qu'il existe deux possibilités : poursuite de l'emprunt en cours ou mise en place d'un nouveau prêt à court terme.

Commission de contrôle des listes électorales : nomination d'un conseiller municipal

M. le maire informe l'assemblée que suite à la démission en mars dernier de M. Robert LEPOIX, conseiller municipal, il y a lieu de nommer un nouveau conseiller pour le remplacer à la commission de contrôle des listes électorales à laquelle il était nommé.

Mme Raphaëlle BAGNOLATI est désignée pour lui succéder.

Chambre d'agriculture du Cher : zones d'accélération des énergies renouvelables

Après discussion, le conseil municipal convient de faire un inventaire des zones qui pourraient être proposées à la Chambre d'agriculture du Cher comme zone d'accélération des énergies renouvelables.

Questions diverses

- ✓ Vente de sapins de Noël 2023 : l'école de Sancergues renouvelle cette année sa vente de sapin de Noël, il a été convenu de commander un sapin pour la mairie comme l'année précédente.
- ✓ Devis Les Jardins du Nivernais : Le conseil municipal souhaite acheter les arbres correspondant au devis et tel que préconisé par le rapport du CAUE sur "l'aménagement de la parcelle arborée du Marais", mais les plantations seront faites après le Comice 2024 afin d'éviter qu'elles soient éventuellement détériorées lors de la manifestation.
- ✓ Inauguration du complexe scolaire : la date retenue pour l'inauguration est le 24 novembre 2024.
- ✓ M. Thierry Carlier, conseiller municipal, présente le rapport du CAUE 18 concernant "l'aménagement de l'école élémentaire en espace multi-activités". Cette présentation ouvre les discussions sur les aménagements possibles de l'école primaire en fonction des besoins et des moyens de la municipalité. Une visite sera organisée dans les locaux de l'ancienne école primaire à laquelle seront conviés les représentants de la bibliothèque municipale, de l'école de musique, les élus porteurs du projet co-working le maire et les adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 4 décembre 2023 à 19h.

Liste récapitulative des délibérations :

DCM-45/2023 Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des Centres De Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher

DCM-46/2023 SDE 18 : extension de l'éclairage public terrain de loisir et cheminement (Marais)

DCM-47/2023 APAVE : contrat de prestation ponctuelle RVRAT relatif aux travaux d'installation de la chaudière gaz à la salle des fêtes

DCM-48/2023 APAVE : actualisation contrat de prestation périodique de vérification des installations électriques et des installations de gaz combustibles dans divers site de la commune

DCM-49/2023 APAVE : contrat de prestation périodique de vérification des installations de sécurité incendie dans divers site de la commune

DCM-50/2023 Décision Modificative N°1

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,
Thierry CARLIER

